



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET.

**Absents** : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Mikael MAHAGNE.

**Procuration** : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON  
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR  
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON  
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET  
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN  
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO  
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE  
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET  
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

**Secrétaire de séance** : M. Patrice LE PADELLEC

### **Objet : Acquisition d'une parcelle – 6 rue Jules Ferry - BAUD.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Mme Emilie ESCATS demeurant 18 rue Angélique Perrigault 35100 TALENSAC est disposée à céder une parcelle d'environ 520 m<sup>2</sup>, à prendre sur sa propriété située 6 rue Jules Ferry à BAUD.

Madame le Maire explique que cette parcelle permettra de créer une liaison entre l'école du Gourandel et le bâtiment « Rennes textile » et elle propose donc au Conseil Municipal de valider l'acquisition au prix net vendeur de 90 €/m<sup>2</sup>, de prendre en charge les différents frais et la réalisation de la clôture.

### **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Décide** de faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 520 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée AE-186, la surface précise sera celle indiquée sur le document d'arpentage, aux conditions suivantes :

- Prix net vendeur de 90 €/m<sup>2</sup>.
- Prise en charge des frais d'actes notariés, de bornage et de géomètre.

→ Réalisation d'une clôture afin de délimiter la parcelle.

**Autorise** le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les actes notariés qui seront établis en l'étude de maîtres RAISON et MACE, notaires à BAUD.

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

AR-Sous-Préfecture de Pontivy

056-215600107-20221031-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 31-10-2022

Publication le : 31-10-2022

Le Maire,



Pascale GILLET